

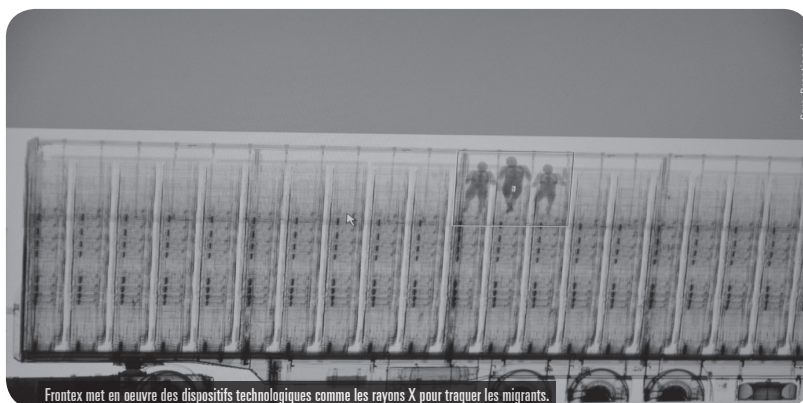
FRONTEX

Le bras armé des politiques migratoires européennes

LE MOT DE MIGREUROP

A la création de l'agence Frontex en 2005, les responsables européens s'accordaient à dire qu'elle était vouée à la surveillance des frontières de l'UE en coopération avec les pays voisins. L'asile ne faisait pas partie de ses prérogatives. Il faudra de nombreuses critiques de la part d'élus et d'ONG pour que quelques avancées aient lieu en 2011. Mais le Conseil européen continue de privilégier l'augmentation des moyens de contrôles et des pouvoirs de l'agence au détriment des droits fondamentaux. Si aujourd'hui – notamment en raison des naufrages qui se multiplient depuis 2013 – les discours sur les missions de l'agence sont édulcorés pour faire croire qu'elle est là pour « sauver des vies humaines », le bilan des dernières années montrent que plus les contrôles sont importants, plus le nombre de migrants morts aux frontières de l'UE est élevé : au milieu des années 2000, il était inférieur à 1 000 par an ; depuis 2011, il dépasse la barre des 2 000. Dès lors, comme le rappelle la campagne Frontexit présentée dans cette note, « jamais une politique de lutte contre l'immigration dite « clandestine » ne pourra être une politique respectueuse des droits des personnes ».

PLUS DE CONTRÔLES ET PLUS DE MORTS



Frontex met en oeuvre des dispositifs technologiques comme les rayons X pour traquer les migrants.

Depuis plus d'une décennie, les politiques migratoires européennes se détournent de la protection des migrants et réfugiés et focalisent leur attention sur une approche sécuritaire. Selon cette vision, les États membres de l'Union européenne (UE) multiplient les outils de contrôle aux frontières.

D'un côté, les États européens déploient des moyens militaires et des dispositifs policiers pour augmenter les contrôles autour de l'espace Schengen. De l'autre, ils font pression sur les pays d'origine des migrants (essentiellement les pays d'Afrique et de l'Est européen) afin que les contrôles migratoires s'opèrent en amont. Par ce procédé, l'UE externalise ses contrôles aux frontières. Les États non européens consentent par le biais d'accords¹ à

1. Voir la note de Migreurop « Accords de réadmission. La « coopération » au service de l'expulsion des migrants » http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Note_de_MIGREUROP_12122012_Accords_de_readmission_pour_mise_en_ligne.pdf

réadmettre leurs ressortissants expulsés d'Europe (ou des ressortissants de pays extérieurs à l'UE ayant transité par leur territoire) et adoptent des législations répressives à l'égard des migrants visant à empêcher les départs.

Depuis 2005, la Commission européenne s'est pourvue d'un outil de contrôle des frontières extérieures de l'UE : l'agence Frontex. Cette agence, dotée d'un arsenal quasi militaire, coordonne des opérations visant à renvoyer des ressortissants étrangers hors du territoire européen de l'UE.

Frontex, dont le siège est basé à Varsovie, fonctionne avec un conseil d'administration composé de

représentants de pays membres de l'UE et de la Commission européenne.

L'agence effectue des opérations de surveillance maritimes, aériennes et terrestres. En mer, elle patrouille dans les eaux territoriales des États membres, dans les eaux internationales mais également dans celles des États non européens. Dans les aéroports, elle contrôle les migrants selon leurs provenances et leurs origines. Elle organise également des vols de retours conjoints, qui s'apparentent à des expulsions collectives, pourtant prohibées par la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Aux frontières terrestres, aujourd'hui, elle agit principalement à la frontière gréco-turque.



FRONTEX : « surveiller » n'est pas compatible avec « veiller sur »

L'agence Frontex est en charge d'administrer le système européen de surveillance des frontières extérieures, *Eurosur*, qui met en commun tous les systèmes de surveillance et de détection des pays membres de l'UE. C'est un dispositif fonctionnant 24/24 déployé aux frontières maritimes de l'UE et à terme à l'ensemble des frontières Schengen ainsi qu'aux frontières de certains pays non-européens, comme la Libye. Doté notamment de radars, de satellites, et dans le futur de drones, il permet l'échange de données entre États membres et avec l'agence Frontex.

Frontex déploie également des opérations ponctuelles menées sur base « d'analyses de risques », qui visent à identifier les voies de passage les plus empruntées par les personnes migrantes.

Depuis le 10 octobre 2011, Frontex dispose d'un nouveau mandat

lui octroyant plus d'autonomie budgétaire et décisionnelle. Ce règlement oblige les États européens à s'engager afin que l'agence puisse s'appuyer sur des ressources matérielles et humaines : une réserve de garde-frontières détachés par les États membres annuellement, et des équipements et moyens techniques mis à disposition par les États. Par ailleurs, l'agence peut désormais acquérir son propre matériel, accroissant ainsi son autonomie vis-à-vis des États.

Frontex présente et justifie ses actions de contrôles aux frontières par la nécessité de secourir les migrants en mer, de lutter contre le terrorisme et le trafic des êtres humains. Or, dans les faits, en fermant une à une les voies de migration possibles et légales, elle pousse en réalité des milliers de migrants et réfugiés à emprunter des routes migratoires de plus en plus dangereuses. « Surveiller » n'est pas compatible avec « veiller sur » ! Si Frontex déploie un dispositif quasi-militaire afin d'empêcher les migrants d'accéder aux frontières de l'Europe, elle ne peut, dans le même temps veiller à leur bien-être et à leur sécurité, comme elle prétend le faire.

WATCH THE MED

Watch the Med est un réseau de chercheurs et d'associations militant pour les droits des migrants. Son objectif est de documenter les naufrages sur la base de l'analyse de témoignages, d'enquêtes et de l'utilisation de technologie sophistiquée. Son but est de mettre en évidence les responsabilités afin de mener des actions contentieuses.

LES MOYENS DE L'AGENCE FRONTEX

Dotée d'un budget de 97 millions d'euros pour 2014, Frontex est l'agence opérationnelle de l'UE qui reçoit le plus de fonds. De plus, d'autres opérations où Frontex intervient ne sont pas reprises dans le budget officiel de l'agence. C'est le cas notamment de la mission EUBAM en Libye¹.

- Un arsenal militaire :
- 21 avions
 - 27 hélicoptères
 - 116 navires
 - des détecteurs de visions nocturnes mobiles
 - des outils aériens
 - des voitures de patrouille
 - des détecteurs de battement cardiaque

L'achat de ce matériel est influencé par les lobbies industriels, actifs dans l'outillage sécuritaire de haute technologie².

FRONTEXTIT

UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE DÉNONCIATION DES ACTIONS DE L'AGENCE FRONTEX



Lancée en mars 2013, Frontexit est une campagne inter-associative euro-africaine qui travaille sur quatre volets d'action : la récolte de données, la formation et la sensibilisation, le contentieux et l'interpellation des décideurs politiques. Cette campagne dénonce le manque de transparence de l'agence, le non respect des droits fondamentaux et la dissolution des responsabilités des actions menées par l'agence. Tant que les activités de Frontex demeureront incompatibles avec le respect effectif des droits, les membres de la campagne Frontexit demanderont l'annulation du règlement Frontex.

Plus d'informations sur www.frontexit.org

1. <http://www.statewatch.org/news/2013/oct/eu-eas-military-plan.pdf>

2. A ce sujet, voir l'ouvrage de Claire Rodier : *Xénophobie Business. A quoi servent les contrôles migratoires ?* Paris, La Découverte, 2012.

FRONTEX : AU-DELÀ DES DROITS ET DES LOIS !

Le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés est mis en péril lors des opérations menées par Frontex : refoulements, droit d'asile bafoué et divulgation des données personnelles.



Lors des opérations de surveillance, au cours desquelles ont lieu des interceptions d'embarcations de migrants dans les eaux extra-européennes, l'agence ne respecte pas le principe de non-refoulement prévu dans les textes internationaux. Il est en effet interdit de refouler des personnes vers des pays où le respect de leurs droits serait potentiellement en danger. Les migrants interceptés puis refoulés ne peuvent, dans ces circonstances, bénéficier de la protection internationale dont ils peuvent se prévaloir en vertu de la Convention de Genève de 1951, relative au statut des réfugiés.

En cas de violations des droits, il est difficile d'identifier clairement à qui incombe la responsabilité des violations : l'agence, ses agents, l'Union européenne ou ses États membres ? Ce qui rend impossible toutes poursuites judiciaires.

Frontex fait preuve d'opacité. Il est très difficile d'obtenir, même pour les parlementaires, les détails et les conditions des opérations de surveillance menées par l'agence (lieux, motifs, durée, budget, États impliqués etc.). Le nouveau règlement de l'agence de 2011, sensé conférer un dispositif plus transparent de ses opérations, n'a pas permis à ce jour de véritables améliorations.

Le cas de la frontière gréco-turque

Plusieurs millions d'euros ont été investis en 2012 par la Grèce et l'UE, pour empêcher l'arrivée de migrants et réfugiés (fuyant l'Afghanistan, l'Égypte, l'Irak ou la Syrie). La Grèce a investi trois millions d'euros dans la construction d'un mur de 10,5 km à l'endroit le plus emprunté par les migrants venant de la Turquie et a déployé 200 gardes-frontières supplémentaires. Or bien que les contrôles aient été renforcés, la frontière gréco-turque demeure une porte d'entrée vers l'Europe. On peut y pénétrer par voie terrestre, dans la région d'Evros au nord, et par la mer Égée, au sud. Mais la Grèce est loin d'être un passage garantissant le respect des droits pour les migrants et réfugiés. Depuis quelques années, ce pays est un de ceux où les conditions de vie des migrants sont les plus préoccupantes en Europe.

Quant à l'opération Poseïdon menée par Frontex depuis 2010 visant à empêcher les personnes – provenant ou transitant par la Turquie – d'atteindre la Grèce, elle est à bien des égards inquiétante. On sait qu'elle entraîne la violation de nombreux droits fondamentaux, on sait aussi que Frontex procède à des opérations de « push-back » renvoyant en pleine mer des bateaux, souvent peu solides, vers la frontière turque. On sait enfin que de nombreux actes de violences, de vols et d'humiliations à l'égard des migrants sont commis par des agents de sécurité grecs lors de ces opérations maritimes. Ces faits rapportés par des agents de Frontex à la Chargée des droits fondamentaux¹, n'ont – à notre connaissance – pas été suivis d'effets.

Enfin Frontex est présente dans les centres fermés en Grèce où les conditions de détention sont déplorables : insalubrité, surnombre, violence etc. Témoin silencieux de ces situations inhumaines et dégradantes, Frontex y réalise du *screening* afin de détecter les nationalités des migrants pour faciliter leurs renvois vers leur pays d'origine ou vers le pays par lequel ils auraient transité.

1. Dans le cadre de son nouveau règlement (octobre 2011) et de sa stratégie « pour le respect des droits fondamentaux », Frontex a nommé un officier responsable du respect des droits humains lors des opérations de Frontex.

FRONTEX NE RESPECTE PAS LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES MIGRANTS

Au cours des opérations qu'elle mène, l'agence recueille des informations relatives aux migrants sur la base de l'article 11 de son mandat (âge, nationalité, parcours et motifs du voyage etc.) qu'elle enregistre ensuite dans des bases de données. Ces données peuvent être conservées (10 jours pour celles récoltées dans le cadre des vols conjoints, 3 mois pour les autres) et échangées avec d'autres agences de l'UE comme Eurojust sous réserve qu'un accord de coopération soit adopté à cette fin (article 13 du mandat). Frontex envisage ainsi un tel partenariat avec Eurojust ainsi qu'annoncé dans son programme de travail 2013. De façon très problématique, le règlement Frontex, tel qu'amendé en 2011, prévoit certes la dépersonnalisation des données aux fins d'analyse de risques publiées par l'agence, mais rien n'oblige la dépersonnalisation des données transmises aux autres agences. Le partage de données personnelles avec les États membres dans le cadre d'Eurosur est interdit, sauf dans des cas exceptionnels, qui ne sont toutefois pas clairement décrits dans le règlement Eurosur ce qui laisse une marge d'interprétation inquiétante s'agissant de la protection des données personnelles des migrants¹.

1. Frontex envisage dans le programme de travail 2013 d'échanger des données personnelles avec Eurojust. <http://Eurojust.europa.eu/Pages/language/fr.aspx>

Pour aller plus loin

SITES RESSOURCES

- > Frontexit
www.frontexit.org
- > Migreurop
www.migreurop.org
- > Statewatch
www.statewatch.org/
- > Watch the med
www.watchthemed.net



This project has been supported by the European Programme for Integration and Migration (EPIM), a collaborative initiative of the Network of European Foundations.

The sole responsibility for the content lies with the author(s) and the content may not necessarily reflect the positions of NEF, EPIM, or the Partner Foundations.

- > ATLAS DES MIGRANTS EN EUROPE, GÉOGRAPHIE CRITIQUE DES POLITIQUES MIGRATOIRES, Migreurop, Armand Colin, 2012.
- > « THE UE'S DIRTY HANDS FRONTEx INVOLVEMENT IN ILL-TREATMENT OF MIGRANTS DETAINEES IN GREECE », Human Rights Watch, Rapport septembre 2011 http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/greece0911webwcover_0.pdf
- > « VOUS ENTREZ ICI À VOS RISQUES ET PÉRILS. DANGER DE MORT AUX PORTES DE L'EUROPE », Amnesty international, juillet 2013.
<http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Personnes-deracinees/Migrations-et-droits-humains/Actualites/Grece-vous-entrez-ici-vos-risques-et-perils-8955>
- > « FRONTEx LE BRAS ARMÉ DE L'EUROPE FORTERESSE », CNCD-11.11.11, DLM-Demain Le Monde n°18, Dossier, mars/avril 2013.
<http://www.cncd.be/dlm-Demain-le-monde-no18>
- > « CHRONIQUE DE L'EUROPE FORTERESSE », Migrations-magazines n°9, avril 2013, CIRE
www.migrations-magazines.be
- > « NAUFRAGES EN MÉDITERRANÉE, UN SOMMET EUROPÉEN POUR RIEN », CIMADE
<http://www.lacimade.org/poles/solidarites-internationales/nouvelles/4692-Naufrages-en-Mediterran-e---un-sommet-europ-en-pour-rien>
- > « FRONTIÈRES » Dossier paru dans Causes Communes n°77 Juillet 2013
<http://cimade>
- > AMDH Mauritanie
<http://lecalame.info/actualites/item/164-lancement-de-la-campagne-frontexit-%C3%A0-nouakchott>
<http://rimweb.net/lancement-de-la-campagne-inter-associative-frontexit-a-nouakchott/>
- > « LES SECRETS DE L'EUROPE-FORTERESSE », documentaire de Michael Richter, octobre 2013
<http://www.youtube.com/watch?v=bC7qWaTT8TM>

MIGREUROP

Migreurop est un réseau d'associations, de militants et de chercheurs originaires de plusieurs pays de l'Union européenne, d'Afrique Subsaharienne, du Maghreb et du Proche-Orient, dont l'objectif est d'identifier, faire connaître, dénoncer les politiques européennes de mise à l'écart des migrant-e-s (enfermement, expulsions, externalisation des contrôles migratoires) jugé-e-s indésirables sur le territoire européen ainsi que leurs conséquences sur les pays du Sud. Le réseau a l'originalité de mettre en synergie le travail d'acteurs du Nord et du Sud afin d'avoir une vision et une analyse partagée de ces processus, en particulier sur les dimensions d'externalisation des politiques de gestion des flux migratoires, l'enfermement des migrant-e-s, et le renforcement de la sécurisation des frontières.

Migreurop sensibilise à ces questions par la mise en place de campagnes, d'un travail cartographique et photographique ou encore via des rencontres internationales annuelles afin d'élaborer de stratégies communes pour décrypter et lutter contre les politiques et les processus violant les droits des migrant-e-s.

LA NOTE DE

migreurop

ADRESSE POSTALE: CICP
21TER, RUE VOLTAIRE 75011 PARIS
LETTRE D'INFORMATION N° 01

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Olivier Clochard

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Simon Mazurelle

CONTRIBUTEUR-TRICE-S
Marie-Dominique Aguilon,
Olivier Clochard,
Ludivine Faniel, Marie Martin,
Claire Rodier, Anna Sibley,
Cécile Vanderstappen,

WWW.MIGREUROP.ORG